https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-20-septembre-1994-relatif-au-recueil-et-au-traitement-des-donnees-dactivite-medicale-et-de-cout-visees-a-larticle-l-710-5-du-code-de-la-sante-publique-par-les-etablissements-de-sante/
Arrêté du 20 septembre 1994 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et de coût, visées à l'article L. 710-5 du code de la santé publique, par les établissements de santé publics et privés visés aux articles L. 714-1, L. 715-5 du code de la santé publique et aux articles L. 162-23, L. 162-23-1 et L. 162-25 du code de la sécurité sociale et à la transmission aux services de l'Etat et aux organismes d'assurance maladie d'informations issues de ces traitements.
20/09/1994